

COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du Mercredi 7 mars 2018

Présents : Cédric Bricaud, Françoise Butré, Micheline Guérin, Christophe Labrousse, Fabienne Manguy, Bernard Neige, Dany Nivelles, Alexandre Ribot, Astrid Sublen, Mathieu Texier, Christian Vezien

Excusé avec pouvoir : Monsieur Pascal Brunet a donné pouvoir à Madame Sublen, Madame Céline Fachin a donné pouvoir à Monsieur Christian Vezien

Etait également présente Madame Sandrine Viollet.

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il est 20h00 et que, le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Il en rappelle tout d'abord l'ordre du jour.

Madame Françoise Butré est nommée secrétaire de séance.

01- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 24 janvier 2018

Aucune observation n'ayant été formulée, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 24 janvier.

02- Compte de gestion commune 2017

Monsieur le maire pour présenter le compte de gestion du budget de la commune, passe la parole à Sandrine Viollet.

Cette dernière rappelle tout d'abord que le compte de gestion représente l'ensemble des opérations financières de la commune tenues par le comptable public.

Pour la section investissement de l'exercice 2017 :

Montant des recettes :	1 024 964,21 €
Montant des dépenses :	600 991,83 €
Résultat de la section	423 972,38 €

Pour la section de fonctionnement de l'exercice 2017 :

Montant des recettes :	1 168 506,32 €
Montant des dépenses :	711 937,28 €
Résultat de la section :	456 5639,04 €

Ce qui représente un résultat global pour 2017 de 880 541,42 €

Pour 2016, les résultats à la clôture de l'exercice étaient de :

section d'investissement : - 533 618,58 €
section de fonctionnement : 616 200,56 €

Résultat cumulé : 82 581,98 €

Le résultat de clôture cumulé section d'investissement 2017 est donc :

2016 - 533 618,58 €
2017 423 972,38 €

soit une total de - 109 646,20 €

Le résultat de clôture cumulé section de fonctionnement 2017 est donc :

2016 616 200,56 €
2017 456 569,04 €
moins la part affectée à l'investissement 583 603,54 €

Soit un résultat cumulé de 489 166,06 €

Le résultat global cumulé est donc de 379 519,86 €

Les chiffres du comptable public sont conformes à ceux de la collectivité.

Comme il n'y a pas de question, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Les membres du conseil

- approuvent le compte de gestion 2017 de la commune
- autorisent le maire à signer les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés.

03- Compte de gestion zone artisanale – loyers commerciaux 2017

Pour la section investissement de l'exercice 2017 :

Montant des recettes : 6 664,34 €
Montant des dépenses : 0 €
Résultat de la section 6 664,34 €

Pour la section de fonctionnement de l'exercice 2017 :

Montant des recettes : 22 658,52 €
Montant des dépenses : 2 045,64 €
Résultat de la section : 20 612,88 €

Ce qui représente un résultat global pour 2017 de 27 277,22 €

Pour 2016, les résultats à la clôture de l'exercice étaient de :

section d'investissement : - 6 664,34 €
section de fonctionnement : 30 248,95 €

Résultat cumulé : 23 584,61 €

Le résultat de clôture cumulé section d'investissement 2017 est donc :

2016	- 6 664,34 €
2017	6 664,34 €

soit une total de 0 €

Le résultat de clôture cumulé section de fonctionnement 2017 est donc :

2016	30 248,95 €
2017	20 612,88 €
moins la part affectée à l'investissement	6 664,34 €

Soit un résultat cumulé de 44 197,49€

Le résultat global cumulé est donc de 44 197,49 €

Les chiffres du comptable public sont conformes à ceux de la collectivité.

Comme il n'y a pas de question, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Les membres du conseil

- approuvent le compte de gestion 2017 du budget zone artisanale – loyers commerciaux
- autorisent le maire à signer les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés.

04- Compte de gestion lotissement 2017

Pour la section investissement de l'exercice 2017 :

Montant des recettes :	0 €
Montant des dépenses :	25 714,78 €
Résultat de la section	- 25 714,78 €

Pour la section de fonctionnement de l'exercice 2017 :

Montant des recettes :	25 714,78 €
Montant des dépenses :	25 714,78 €
Résultat de la section :	0 €

Ce qui représente un résultat global pour 2017 de – 25 714,78 €

Pour 2016, les résultats à la clôture de l'exercice étaient de :

section d'investissement :	70 000 €
section de fonctionnement :	0 €

Résultat cumulé : 70 000 €

Le résultat de clôture cumulé section d'investissement 2017 est donc :

2016	70 000,00 €
2017	- 25 714,78 €

soit une total de 44 285,22 €

Le résultat de clôture cumulé section de fonctionnement 2017 est donc :

2016	0 €
2017	0 €
moins la part affectée à l'investissement	0 €

Soit un résultat cumulé de 0 €

Le résultat global cumulé est donc de 44 285,22 €

Les chiffres du comptable public sont conformes à ceux de la collectivité.

Comme il n'y a pas de question, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Les membres du conseil

- approuvent le compte de gestion 2017 du budget lotissement
- autorisent le maire à signer les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés.

Monsieur le Maire demande ensuite à Madame Sandrine Viollet de présenter les comptes administratifs. Elle rappelle que le compte administratif est le document budgétaire préparé par la collectivité et qui retrace l'ensemble des opérations comptables de la commune.

05- Compte administratif commune 2017

Compte administratif du budget principal

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice	Résultat exercice précédent	Montant affecté à l'investissement	Résultat cumulés
Fonctionnement	711 937,28 €	1 168 506,32 €	456 569,04 €	616 200,56 €	583 603,54 €	489 166,06 €
Investissement	600 991,83 €	1 024 964,21 €	423 972,38 €	-533 618,58 €		-109 646,20 €
Total	1 312 929,11 €	2 193 470,53 €	880 541,42 €	82 581,98 €	583 603,54 €	379 519,86 €

Résultat cumulé : 379 519,86 € - restes à réaliser dépenses 34 660,16 € + restes à réaliser recettes 71 450,06 = 416 309,76 € d'excédent à reporter en fonctionnement.

Le compte administratif 2017 du budget principal de la commune, est présenté, et n'engendre aucune question.

Monsieur le Maire se retire de la salle de réunion afin de passer au vote.

Madame Micheline Guérin met au vote le compte administratif du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- Adoptent le compte administratif du budget principal de la commune 2017 à l'unanimité des membres présents
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés

06- Compte administratif zone artisanale – loyers commerciaux 2017

Compte administratif du budget zone artisanale – loyers commerciaux

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice	Résultat exercice précédent	Montant affecté à l'investissement	Résultat cumulés
Fonctionnement	2 045,64 €	22 658,52 €	20 612,88 €	30 248,95 €		50 861,83 €
Investissement	0,00 €	6 664,34 €	6 664,34 €	-6 664,34 €		0,00 €
Total	2 045,64 €	29 322,86 €	27 277,22 €	23 584,61 €	6 664,34 €	44 197,49 €

Le compte administratif 2017 du budget zone artisanale – loyers commerciaux, est présenté, et n'engendre aucune question.

Monsieur le Maire se retire de la salle de réunion afin de passer au vote.

Madame Micheline Guérin met au vote le compte administratif du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- Adoptent le compte administratif du budget zone artisanale – loyers commerciaux 2017 à l'unanimité des membres présents
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés

07- Compte administratif lotissement 2017

Compte administratif du budget lotissement

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice	Résultat exercice précédent	Montant affecté à l'investissement	Résultat cumulés
Fonctionnement	25 714,78 €	25 714,78 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Investissement	25 714,78 €	0,00 €	-25 714,78 €	70 000,00 €		44 285,22 €
Total	51 429,56 €	25 714,78 €	-25 714,78 €	70 000,00 €	€	44 285,22 €

Le compte administratif 2017 du budget lotissement, est présenté, et n'engendre aucune question.

Monsieur le Maire se retire de la salle de réunion afin de passer au vote.

Madame Micheline Guérin met au vote le compte administratif du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- Adoptent le compte administratif du budget zone artisanale – loyers commerciaux 2017 à l'unanimité des membres présents
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires et à les transmettre aux organismes concernés

Madame Fabienne Manguy rejoint la réunion du conseil municipal à 20h20.

Madame Micheline Guérin demande s'il y aura une réunion avant le vote du budget pour en discuter.

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il est tout à fait possible d'en faire une, mais après discussion et au vu du calendrier, le budget doit être voté au prochain conseil du 28 mars, il est décidé de ne pas en faire et de laisser le maire et les présidents de commissions proposer un

budget.

Madame Françoise Butré indique qu'il y a toujours les différents terrains, chemins dont la commune est propriétaire et qu'elle loue parfois, qui pourraient être vendus ; cela permettrait d'encaisser des recettes.

Madame Micheline Guérin souligne qu'il faudra faire attention avec les frais de notaire et de bornage.

Monsieur Bernard Neige indique que la commune ne pourra pas reprendre les terrains en location, qu'il vaut effectivement mieux les vendre.

Monsieur Christophe Labrousse pense que c'est une bonne chose à faire.

08- Création de l'agence technique, départementale « ID 79, ingénierie départementale »

Monsieur Christophe Labrousse présente ensuite l'agence ID79, qui a été créée en 2017 par le Conseil Départemental. Cette agence propose une aide logistique, de la conduite de projet, une aide à la décision que se soit sur des travaux de voirie, sur des réseaux, des bâtiments publics...

Ils peuvent être maître d'oeuvre et maître d'ouvrage.

Monsieur Mathieu Texier indique que cette agence, non seulement fera les appels d'offre, mais pourra aussi répondre aux marchés.

Madame Fabienne Manguy pense que, ce qui est gênant, c'est par rapport à la concurrence ; elle pense qu'il est possible d'adhérer pour voir ce qui se passe, mais ne pas forcément faire appel à leurs services.

Madame Dany Nivelles indique que comme la commune n'a aucun projet pour l'instant ; il faut peut-être attendre.

Monsieur Alexandre Ribot souligne que ce type d'organisme écarte les architectes des projets.

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'il n'est pas pour l'adhésion, mais propose de voter.

Pour : 0

Abstention : 0

L'adhésion à l'agence ID79 est donc rejetée.

09- La commune nouvelle

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'une réunion du comité de pilotage a eu lieu le vendredi précédent. Les commissions ont fait le point sur l'état d'avancement de leurs travaux. Une rencontre avec les chefs du service technique et des espaces verts de Melle a eu lieu pour commencer à parler organisation, comme, par exemple, l'embauche pour tous les agents une ou deux fois par semaine à Melle, tout en rappelant qu'il s'agit de piste de travail, mais que rien n'est encore acté.

Madame Françoise Butré présente les différentes diapositives qui ont été montrées aux agents ; elles regroupent aussi bien des informations sur les finances que sur l'ensemble du matériel qui existe dans les différentes communes.

Les élus qui travaillent dans les différentes commissions soulignent que le travail au sein de ces commissions se passe bien et que l'entente y est très bonne.

Une réunion avec l'ensemble des agents des communes avait lieu hier à Melle, un état d'avancement du projet a été présenté.

Madame Fabienne Manguy souligne qu'il ne faut pas une hiérarchisation trop importante. Monsieur Alexandre Ribot demande si on a une pyramide des âges des agents pour donner une idée par rapport aux départs à la retraite...

Madame Françoise Butré montre le tableau des âges.

Monsieur Christophe Labrousse indique qu'un rendez-vous avec Madame le Préfet est prévu le mardi 20 mars.

10- Point financier

Monsieur Christophe Labrousse précise que, pour le budget 2018, il faut être aussi draconien que celui de 2017.

11- Tour de table des différentes commissions

Madame Françoise Butré commence en indiquant que la plantation aux Epinats a été effectuée et paillée. Une animation sur le greffage aura lieu samedi, à 13h30.

Dans le cadre du zéro phyto, nous avons eu l'accord de subvention par Adour Garonne pour l'achat du matériel prévu ; une subvention complémentaire sera demandée au Conseil Départemental.

Monsieur Christophe Labrousse souhaite que le travail sur les terrains et chemins à céder, échanger, puisse se régler cette année.

Madame Françoise Butré indique, ensuite, qu'elle a un courrier de l'association de sauvegarde des cimetières protestants qui propose de faire les études de sol qui doivent être effectuées dans les cimetières privés avant les enterrements.

Madame Michelin Guérin souligne qu'il faut être vigilant sur la durée de validité de cette étude.

Madame Françoise Butré se renseignera.

Elle a participé à une réunion du conseil d'école ; de nombreux projets sont en cours ; ils ont fait un exercice d'évacuation de l'école en cas de risque attentat. Il va falloir réfléchir à une autre solution de repli en fonction du lieu du danger.

En ce qui concerne l'accueil des migrants, il y a eu un renouvellement important de bénévoles, et une nouvelle assistante sociale est arrivée ; elle travaille maintenant à temps plein.

Madame Françoise Butré indique qu'elle a participé à une réunion organisée par la trésorerie avec Lydie Ardouin et Sandrine Viollet sur la mise en place du Prélèvement à la Source au 1er janvier 2019. Cela va impliquer plus de travail pour les employeurs.

Une réunion de la communauté de communes a eu lieu avec le cabinet KPMG concernant l'analyse des finances. Il faut préciser qu'il y a beaucoup de critiques concernant les bâtiments de l'ancien hôpital, mais qui ne sont pas justifiés. En effet, ils ont obtenu des subventions et, avec les autres organismes qui vont venir dans ces locaux et donc payer un loyer, cela remboursera les annuités de l'emprunt.

Le Conseil Municipal des Jeunes est invité à visiter l'assemblée nationale le 4 juillet. Il faut maintenant étudier le moyen de transport, les autres personnes qui pourraient en profiter

comme le conseil des sages, les conseillers municipaux... avec une participation financière pour le transport.

Madame Astrid Sublen indique qu'il n'est pas possible pour Bidouille et informatique d'être hébergé dans des algecos ; nous sommes donc à la recherche d'un bâtiment.

Monsieur Christophe Labrousse informe que, suite à l'épisode neigeux, le compteur ne tenait pas pour essayer d'avoir une température normale ; il a donc pris la décision de fermer le bâtiment Polo au 30 juin 2018 ; un courrier va être envoyé aux occupants prochainement.

Madame Françoise Butré indique que, pour l'instant, il n'y a pas de solution pour la section tissage.

Madame Astrid Sublen indique qu'une réunion va être organisée avec les associations prochainement pour parler de différentes choses comme des subventions, par exemple.

Monsieur Cédric Bricaud informe qu'une réunion de la commission bâtiments a eu lieu le 30 janvier ; la liste des travaux à prévoir pour 2018 a été réalisée.

Les membres du conseil demandent si le mur en face l'église va être reconstruit ; en effet, de nombreuses personnes approuvent cette perspective et l'ont fait remarquer aux élus. Les membres de la commission indiquent qu'il a été décidé de le reconstruire, mais moins haut qu'avant, afin de garder cette vue dégagée.

Un devis a été demandé à un géomètre pour le projet lotissement ; c'est un devis qui comprend le découpage, le bornage, le dossier d'aménagement ; c'est un dossier clé en mains, il faut en demander deux autres pour comparer.

Monsieur Lemaistre demande, que suite à ses problèmes de santé, la commune lui remplace sa baignoire par une douche adaptée. Vu le montant du devis, et le budget de la commune qui ne le permet pas, il est décidé de ne pas donner suite à ce projet.

Madame Micheline Guérin indique qu'il y a eu une réunion du conseil des sages : un pique-nique sera organisé le 19 juillet à l'Epine et un après-midi intergénérationnel en septembre.

12- Questions diverses

Monsieur Christophe Labrousse indique que pour la commémoration du 9 novembre 2018, un dossier de demande de labellisation avait été complété il y a quelques temps, et que nous avons obtenu l'accord. L'organisation de la manifestation se met en place.

Monsieur Christian Vezien indique qu'il est allé à une réunion à Chail sur le programme Ressources ; il fera passer les documents en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22h45.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Christophe LABROUSSE

Françoise BUTRÉ